

Traiter la paie (Certificat de Compétences en Entreprise-CCE)

RS5369 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	315t
Formacode(s)	33052
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	17/03/2021
Date d'échéance	17/03/2026

Certificateur(s)

CCI FRANCE · SIRET : 18750002000073

Partenaires habilités

51 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 51 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AS FO BEARN SOULE BIGORRE	78235540800025	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE FORMATION DE LA MEUSE	34174419100014	Former et organiser l'évaluation
CCI FORMATION-CFA IMT-ISCO	18383001700236	Former et organiser l'évaluation
CCI FORMATION CONTINUE	18263001200231	Former et organiser l'évaluation
CCI LOCALE BEAUJOLAIS	13002269200367	Former et organiser l'évaluation
CENTRE CONSULAIRE DE FORMATION	18640005700078	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE FORMATION-CFSA CAMPUS CENTRE	18360001400074	Former et organiser l'évaluation
CENTRE FORMATION CONTINUE CEPPIC	13002175100156	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU CHER	18180001200070	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU CHER (CCI)	18180001200021	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 51 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5369-traiter-la-paie-certificat-de-competences-en-entreprise-cce/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le professionnel chargé de la gestion de la paie assure les opérations permettant le suivi, l'établissement et le contrôle de la paie des salariés d'une ou plusieurs entreprise(s), ainsi que des déclarations sociales et fiscales auprès des administrations concernées. Il veille à produire des documents et déclarations conformes aux exigences légales et réglementaires, ainsi qu'à la situation individuelle de chaque salarié. A cette fin, il mène une veille permanente sur l'évolution des différents indices et du cadre réglementaire impactant la paie et organise la collecte et la mise en place des procédures permettant de disposer de données complètes et exactes concernant chaque salarié, notamment des différentes variables de leur rémunération.

Son rôle essentiel est d'analyser et de traiter les informations collectées, afin de garantir la conformité des documents

et déclarations qu'il produit. Il peut également avoir un devoir d'alerte auprès des services concernés, lorsqu'il repère incohérences ou des dispositions contraires aux dispositions légales ou conventionnelles (dépassement de la durée légale, par exemple). En raison de la sensibilité des informations auxquelles il a accès, le professionnel chargé de la gestion de la paie doit observer une obligation de confidentialité et de discrétion concernant les informations relatives à la situation des salariés de l'entreprise.

Selon ses conditions d'exercice, il opère au sein ou collabore étroitement avec les services juridiques, comptables et ressources humaines de l'entreprise ; il peut également, lorsqu'il évolue au sein d'une TPE, œuvrer de façon autonome en lien direct avec son dirigeant. Travaillant en relation avec les organismes sociaux (URSSAF, CPAM, caisses de retraite...), il peut également bénéficier de l'appui de sous-traitants ou de cabinets spécialisés.

Dans la mise en œuvre de ses activités, il utilise des solutions informatiques dédiées, logiciel de paie dont il a la responsabilité du paramétrage, logiciel RH pour récupérer des données et outils bureautiques permettant de mettre en place des outils de suivi et de contrôle pour les différentes rémunérations et déclarations sociales et fiscales.

La réalisation de ses productions (établissement des bulletins de salaires ; déclarations sociales et fiscales et leur contrôle) s'opère à un rythme cyclique et régulier, occasionnant de forts pics d'activité ponctuels.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La gestion de la paie recouvre les activités suivantes :

- 1/ Préparation de la paie et des déclarations sociales et fiscales,
- 2/ Traitement, enregistrement et contrôle de la paie,
- 3/ Traitement, enregistrement et contrôle des déclarations sociales et fiscales.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le certificat de compétences en entreprise est accessible à toute personne étant amené ou ayant géré la paie pour le compte de son organisation, d'une entreprise cliente (ayant suivi ou non une formation préalable sur cette thématique).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Le jury de certification est constitué de 2 personnes minimum dont un membre qualifié représentant de la CCI/ Etablissement de formation consulaire (Hors évaluateur, accompagnateur et formateur CCE) et d'un membre qualifié représentant du monde économique.

Base légale

Date de décision	17/03/2021
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	17/03/2026

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	148	—	—	—
2019	207	—	—	—
2018	186	—	—	—
2017	110	—	—	—
2016	32	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS120

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7382

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.cci.fr/web/la-formation-continue/cce>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5369/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	292
Parcours menés à terme	278
Taux d'achèvement	95 %
Période	02/2022 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	366
Montant total engagé	951 785 €
Coût moyen par dossier	2 601 €
Durée moyenne	46 h
Période	09/2021 – 02/2026
France compétences	93 %
Reste à charge titulaire	3 %
Entreprise	2 %
France Travail	1 %
OPCO	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.